

7<sup>e</sup> Édition



**Félicitations !**

**Vous êtes inscrit au concours  
Bye Bye de la pub, qui se déroulera  
du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 2025**

---

Voici la liste complète des prochaines étapes à considérer  
dans le cadre de votre participation.

# 1. APPROBATION DE VOTRE MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Nous encourageons fortement l'obtention d'une pré-approbation de votre matériel publicitaire par le code publicitaire de Radio-Canada. Il s'agit d'une étape très importante à réaliser le plus tôt possible dans le processus de création afin d'éviter de mauvaises surprises au moment de la livraison.

Cette vérification contribue à confirmer le respect de la marque Bye Bye (ci-bas), s'assurer que les exclusivités des commanditaires sont respectées, et que le scénario respecte la réglementation en vigueur (NCP, OPC, etc.) ainsi que nos politiques internes. Notez que cette mesure s'applique à tous les annonceurs du Bye Bye 2024, et non seulement aux participants du Bye Bye de la pub.

Notre équipe s'engage à vous répondre rapidement. Pour procéder, envoyez votre matériel (script, storyboard, maquette) à [codepub@radio-canada.ca](mailto:codepub@radio-canada.ca).

## RÈGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE BYE BYE

**L'utilisation de la marque "Bye Bye" sous toutes ses formes (visuelle, verbale) est strictement interdite pour les annonceurs qui ne sont pas des commanditaires officiels de la propriété.**

**Cela inclut, par exemple :**

**Le Bye Bye, Bye Bye 2024, La soirée du Bye Bye, et toute autre forme de nomination du Bye Bye.**

**L'utilisation des artistes du Bye Bye 2024 à titre de comédiens dans une publicité éligible au Bye Bye de la pub est permise à condition qu'il n'y ait pas d'imitation ou de parodie, sous approbation du producteur du Bye Bye et de Radio-Canada afin de ne pas nuire à l'horaire de production ni s'apparenter à son contenu.**

**Les comédiens du Bye Bye 2024 sont :**

**Guylaine Tremblay / Sarah-Jeanne Labrosse / Pierre-Yves Roy Desmarais / Claude Legault.**

# 2. LIVRAISON DE VOTRE MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Envoyez votre matériel publicitaire et vos instructions de diffusion selon **la procédure habituelle** au plus tard le mercredi 18 décembre 2024.

Aucun fichier additionnel n'est exigé dans le cadre de votre participation au Bye Bye de la pub.

# 3. PROMOTION DU VOTE

Nous savons que c'est une étape importante pour plusieurs, et que certains y pensent déjà! Voici les éléments à prendre en considération dans l'élaboration de votre plan.

## LES BONNES PRATIQUES : À FAIRE ET À ÉVITER

UN ANNONCEUR OU UNE AGENCE PEUT :

- Acheter des espaces publicitaires, toutes plateformes confondues, pour encourager la participation au concours et/ou inciter la population à voter pour une publicité (sous approbation des créatifs et en respect des règlements d'utilisation de la marque Bye Bye et des têtes d'affiches sous peine de disqualification) ;
- Promouvoir le concours sur leur site web et publier le lien redirigeant sur le site du concours pour inviter la population à voter ;
- Partager les publications que Radio-Canada fera sur les différentes plateformes sociales (Facebook et LinkedIn) à propos du concours ;
- Publier un message sur les réseaux sociaux, avec le lien redirigeant sur le site web du concours, pour inviter la population à voter ;
- Amplifier ses publications sur les médias sociaux et/ou avoir recours aux services d'influenceurs ; • Utiliser les hashtags créés par Radio-Canada pour le Bye Bye ou le Bye Bye de la pub.

UN ANNONCEUR OU UNE AGENCE NE PEUT PAS :

- Solliciter les services de production de CBC & Radio-Canada Solutions Média pour les initiatives promotionnelles d'une agence ou d'un annonceur ;
- Utiliser le logo du concours ou celui du Bye Bye, ni tout autre visuel appartenant à cette propriété.

## ENCADREMENT DE LA MENTION BYE BYE DE LA PUB

### À FAIRE :

- Mention du concours en mot complet (Bye Bye de la pub) ou en hashtag (BYEBYEPUB) ;
- Utilisation d'un synonyme pour faire référence au Bye Bye (Soirée du 31, veille du Jour de l'an, Jour de l'an, soirée du réveillon, etc.).

EXEMPLES À SUIVRE :

- Votez pour votre pub préférée du Bye Bye de la pub ;
- Revoyez notre pub de la soirée du 31 dans le cadre du Bye Bye de la pub ;
- Aidez notre pub à gagner le concours du Bye Bye de la pub! #BYEBYEPUB.

### À ÉVITER :

- Faire référence à l'émission Bye Bye/Bye Bye 2024 ou utiliser le hashtag #BYEBYE ou #BYEBYE2024.

EXEMPLES À ÉVITER :

- Votez pour votre pub préférée du Bye Bye 2023 ;
- Revoyez notre pub du #BYEBYE ;
- Aidez notre pub du #BYEBYE2023 à gagner le concours.

## RAPPEL LINGUISTIQUE : Bye Bye de la pub ou BYE BYE DE LA PUB.

Vu la situation qui persiste avec Meta, il est important de savoir que le lien dirigeant vers le microsite du concours Bye Bye de la pub peut être bloqué dans une publication organique faite sur Facebook ou Instagram. Pour contourner cette situation, il est possible de mettre le lien en commentaire - c'est une pratique courante. Si toutefois la publication est amplifiée (sponsorisée), le lien sera accessible sans problème.

Notez qu'il n'est aucunement obligatoire de promouvoir le vote - toutes initiatives en ce sens sont libres à vous. Si toutefois vous souhaitez le faire, nous vous demandons de nous envoyer toutes les pièces promotionnelles pour approbation avant publication. Nous nous engageons à vous répondre rapidement. Faites parvenir vos maquettes et textes à [byebyedelapub@radio-canada.ca](mailto:byebyedelapub@radio-canada.ca) au plus tard **le mercredi 18 décembre 2024**.

## 4. PRÉSENCE SUR LE MICROSITE DU CONCOURS

Dès minuit et demi le 1er janvier et jusqu'au 5 janvier 2025 à 23h59, les publicités participantes seront ajoutées au microsite du concours. Ainsi, nous réservons la primeur (si c'est le cas) prévue dans le Bye Bye. Chaque annonceur aura une vignette par marque pour présenter sa campagne. Si celle-ci inclut plusieurs créatifs, ils seront assemblés en un fichier vidéo. Ainsi, le public pourra voter pour l'ensemble de la campagne, et non pour un créatif distinct.

À l'exception des commanditaires, les campagnes seront positionnées aléatoirement sur le microsite du concours afin d'offrir à chacun la meilleure visibilité possible.

Pour nous aider à planifier la mise en ligne votre campagne, svp nous confirmer si :

Votre campagne inclut plus d'un créatif. Si oui, combien?  
Vous souhaitez nous fournir la vignette qui identifiera votre campagne sur le microsite concours. Si oui, svp nous envoyer image 16:9 (1920x1080 px) en JPG ou PNG sans texte ni logo au plus tard **le mercredi 18 décembre 2024**.

Veuillez noter que l'URL du concours sera le suivant :

[Radio-Canada.ca/concours-byebye-pub-2024](http://Radio-Canada.ca/concours-byebye-pub-2024)

L'URL sera actif au cours de la semaine du 2 décembre 2024.

## 5. ANNONCE DES RÉSULTATS ET DES PUBLICITÉS GAGNANTES

ET LE GAGNANT EST...

Le Bye Bye de la pub récompensera les 3 annonceurs ayant recueillis le plus de votes pendant la durée du concours. Si votre campagne se retrouve au palmarès, nous aurons besoin rapidement de plusieurs informations.

Afin de prendre de l'avance, nous vous demandons de compléter ce formulaire au plus tard le mercredi 18 décembre 2024 pour nous donner les crédits de votre campagne et un court texte qui explique votre intérêt à participer au concours, votre satisfaction de travailler avec nous ou encore les retombées que procure le concours pour votre marque. Ce texte pourrait être utilisé pour le communiqué de presse qui fera l'annonce des gagnants.

## CALENDRIER DES ANNONCES AU LENDEMAIN DU BYE BYE 2024

- **Début janvier**  
**Données préliminaires du 31 décembre - Bye Bye 2024**
- **Début janvier**  
**Données préliminaires du 1er et 2 janvier - Bye Bye 2024**
- **8 janvier 2025**  
**Annonce aux trois annonceurs gagnants - Concours Bye Bye de la pub**
- **Début janvier**  
**Données confirmées du 25 au 31 décembre - Bye Bye 2024**
- **9 janvier 2025**  
**Dévoilement des publicités gagnantes au public - Concours Bye Bye de la pub**
- **Début janvier**  
**Données confirmées du 1er au 7 janvier - Bye Bye 2024**

# Rappel des actions à prendre

---

À faire le plus rapidement possible



## 1. APPROBATION

Envoyer votre matériel au Code publicitaire de Radio-Canada à [codepub@radio-canada.ca](mailto:codepub@radio-canada.ca)

À faire au plus tard le mercredi 18 décembre 2024



## 2. LIVRAISON

Livrer votre matériel publicitaire et vos instructions de diffusion selon la procédure habituelle.



## 3. PROMOTION DU VOTE

Envoyer toutes les pièces promotionnelles pour approbation avant publication à [byebyedelapub@radio-canada.ca](mailto:byebyedelapub@radio-canada.ca)



## 4. MICROSITE CONCOURS

Confirmer combien de créatifs compte votre campagne à [byebyedelapub@radio-canada.ca](mailto:byebyedelapub@radio-canada.ca)



Si vous souhaitez nous fournir la vignette qui identifiera votre campagne sur le microsite concours, nous envoyer image 16:9 (1920x1080 px) en JPG ou PNG sans texte ni logo à [byebyedelapub@radio-canada.ca](mailto:byebyedelapub@radio-canada.ca)



## 5. ANNONCE DES GAGNANTS

Compléter le formulaire pour nous donner les crédits de votre campagne et un court texte qui explique votre intérêt à participer au concours, votre satisfaction de travailler avec nous ou encore les retombées que procure le concours pour votre marque.